CPLG

S.A.S. au capital de 3 990,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94100 Saint Maur des Fossés

R.C.S : 480 309 533

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 39 664,29 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 39 600,00 Euros
- Au report à nouveau, pour un montant de 64,29 Euros

Le solde des comptes autres réserves et report à nouveau, s'élèvent respectivement, après affectation du résultat à 292 200,00 Euros, et 458,61 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Nathalie RICHARD



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

CPLG

Bilan et compte de résultat

Bilan et compte de résultat

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	120 995,44	28 995,44	92 000,00	11,49	92 000,00	18,31
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	18 221,29	18 221,29				
Autres immobilisations corporelles	85 539,92	34 386,35	51 153,57	6,39	24 060,95	4,79
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	0,95		0,95	0,00	0,95	0,00
Créances rattachées à des participations	53 600,86		53 600,86	6,69	54 182,73	10,78
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***278 358,46***	***81 603,08***	***196 755,38***	24,57	***170 244,63***	33,87
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements					4 232,00	0,84
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	316 129,98		316 129,98	39,48	185 594,45	36,93
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 079,29		3 079,29	0,38	1 036,04	0,21
. Personnel						
. Organismes sociaux	2 789,87		2 789,87	0,35	1 088,87	0,22
. Etat, impôts sur les bénéfices					40 179,00	7,99
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	141 047,93		141 047,93	17,61	33 368,93	6,64
. Autres	1 977,03		1 977,03	0,25	41 210,00	8,20
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	132 962,03		132 962,03	16,60	16 155,04	3,21
Charges constatées d'avance	6 076,00		6 076,00	0,76	9 484,00	1,89
TOTAL (II)	***604 062,13***		***604 062,13***	75,43	***332 348,33***	66,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***882 420,59***	***81 603,08***	***800 817,51***	100,00	***502 592,96***	100,00

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000,00)	**8 000,00**	1,00	**8 000,00**	1,59
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	866,73	0,11	866,73	0,17
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	800,00	0,10	800,00	0,16
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	252 600,00	31,54	241 000,00	47,95
Report à nouveau	421,32	0,05	397,63	0,08
Résultat de l'exercice	***39 664,29***	4,95	***11 623,69***	2,31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***302 352,34***	37,76	***262 688,05***	52,27
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			9 637,16	1,92
. Découverts, concours bancaires	317,10	0,04	34 379,40	6,84
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	489,50	0,06	525,69	0,10
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	8 778,00	1,10		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	330 477,15	41,27	118 619,22	23,60
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			6 481,37	1,29
. Organismes sociaux	7 762,87	0,97	9 425,07	1,88
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 724,00	1,21		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	134 160,84	16,75	58 217,40	11,58
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 886,60	0,49	2 096,60	0,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 869,11	0,36	523,00	0,10
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***498 465,17***	62,24	***239 904,91***	47,73
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***800 817,51***	100,00	***502 592,96***	100,00

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

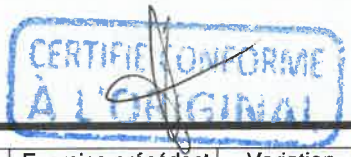
COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 418 164,77		1 418 164,77	100,00	701 741,86	100,00	716 423	102,09
Chiffres d'Affaires Nets	**1 418 164,77**		**1 418 164,77**	100,00	**701 741,86**	100,00	**716 423**	102,09
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			14 077,60	0,99			14 077	N/S
Autres produits			18,59	0,00	1 587,67	0,23	-1 569	-98,86
Total des produits d'exploitation (I)			***1 432 260,96***	100,99	***703 329,53***	100,23	***728 931***	103,64
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			438 220,19	30,90	156 526,52	22,31	281 694	179,97
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			4 232,00	0,30			4 232	N/S
Autres achats et charges externes			911 929,13	64,30	367 735,16	52,40	544 194	147,99
Impôts, taxes et versements assimilés			4 675,61	0,33	6 913,63	0,99	-2 238	-32,36
Salaires et traitements					123 751,22	17,63	-123 751	-100,00
Charges sociales			0,21	0,00	48 210,07	6,87	-48 210	-100,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 439,97	0,81	13 488,19	1,92	-2 049	-15,18
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					9 781,64	1,39	-9 781	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			21 603,81	1,52	6 452,94	0,92	15 151	234,83
Total des charges d'exploitation (II)			***1 392 100,92***	98,16	***732 859,37***	104,43	***659 241***	89,95
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**40 160,04**	2,83	**-29 529,84**	-4,20	**69 689**	236,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			643,55	0,05	808,33	0,12	-165	-20,41
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***643,55***	0,05	***808,33***	0,12	***-165***	-20,41
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			1 930,68	0,14	10 756,09	1,53	-8 826	-82,05
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***1 930,68***	0,14	***10 756,09***	1,53	***-8 826***	-82,05
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-1 287,13**	-0,08	**-9 947,76**	-1,41	**8 660**	87,06
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**38 872,91**	2,74	**-39 477,60**	-5,62	**78 349**	198,47

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 184,52	0,17	-1 184	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 001,00	1,48	61 700,00	8,79	-40 699	-65,95
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***21 001,00***	1,48	***62 884,52***	8,96	***-41 883***	-66,59
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	485,00	0,03	9 242,23	1,32	-8 757	-94,74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 151,49	0,29			4 151	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 906,13	0,42			5 906	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***10 542,62***	0,74	***9 242,23***	1,32	***1 300***	14,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**10 458,38**	0,74	**53 642,29**	7,64	**-43 184**	-80,49
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	9 667,00	0,68	2 541,00	0,36	7 126	280,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 453 905,51***	102,52	***767 022,38***	109,30	***686 883***	89,55
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 414 241,22***	99,72	***755 398,69***	107,65	***658 843***	87,22
RÉSULTAT NET	**39 664,29** *Bénéfice*	2,80	**11 623,69** *Bénéfice*	1,66	**28 041**	241,25
Dont Crédit-bail mobilier	5 901,28	0,42	10 741,48	1,53	-4 840	-45,05
Dont Crédit-bail immobilier						

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

SAS CPLG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2020

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SAS CPLG

SAS au capital de 8 000 Euros
16, rue Paul Déroulède
94100 SAINT-MAUR-DES FOSSES

480 309 533 RCS CRETEIL

APE : 4332 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux Associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CPLG relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment pour ce qui concerne le Chiffre d'Affaires et sa ventilation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous pouvons donc attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, sue celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'un incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 16 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S

P. SERIEGES

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 01.42.06.65.37

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00024

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

SAS CPLG

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 mars 2020

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SAS CPLG

SAS au capital de 8 000 Euros
16, rue Paul Déroulède
94100 SAINT-MAUR-DES FOSSES

480 309 533 RCS CRETEIL

APE : 4332 B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 mars 2020

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Paris, le 16 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER SAS

P. SERIEGES

p/o



CPLG

Annexes

Annexes

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 800 817,51 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 39 664,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 / Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles amortissables sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ou à titre exceptionnel sur 1 an pour les logiciels.

La valorisation du fonds commercial fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Lorsque la valeur d'inventaire des autres immobilisations incorporelles est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 / Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

3 / Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 / Stocks de marchandises et approvisionnements :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5 / Travaux en cours :

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

Le résultat est constaté en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de la clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat). Ce pourcentage permet de mesurer de façon fiable, selon la nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Par travaux et services exécutés et acceptés, il y a lieu d'entendre ceux qui peuvent être considérés comme entrant, avec une certitude raisonnable, dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat sont valorisés en fonction des coûts de ces derniers, coûts qui comprennent les consommations et les charges directes de production.
Les coûts liés à la sous-activité et les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, la perte globale probable est provisionnée, sous déduction des pertes éventuellement déjà comptabilisées.

6 / Evaluation des créances et méthodes de calcul des provisions :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables quant à elles, sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 120 995

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*120 995*		*120 995*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*120 995*		*120 995*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 278 358

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*123 489*		*2 494*	*120 995*
Immobilisations corporelles	*101 831*	*48 590*	*46 660*	*103 761*
Immobilisations financières	*54 184*	*15 643*	*16 225*	*53 602*
TOTAL	*279 504*	*64 233*	*65 379*	*278 358*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 81 603

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*31 489*		*2 494*	*28 995*
Immobilisations corporelles	*77 770*	*17 346*	*42 509*	*52 608*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*109 260*	*17 346*	*45 003*	*81 603*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	*28 995*	*0*	*28 995*	*Non amortiss.*
Fonds de commerce tup	*92 000*	*0*	*92 000*	*Non amortiss.*
Install. tech. mat. outil. indus.	*18 221*	*18 221*	*0*	*de 3 à 5 ans*
Matériel de transport	*83 954*	*32 800*	*51 154*	*de 2 à 5 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*1 586*	*1 586*	*0*	*de 3 à 4 ans*
TOTAL	*224 757*	*52 608*	*172 149*	

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 524 701

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*53 601*		*53 601*
Actif circulant & charges d'avance	*471 100*	*471 100*	
TOTAL	*524 701*	*471 100*	*53 601*

3.4 - Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers	*9 782*		*9 782*		
Total	*9 782*		*9 782*		

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 9 379

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	*601*
Clients et comptes rattachés	*8 778*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*9 379*

3.6 - Charges constatées d'avance = 6 076

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*418*	*19,14*	*8 001*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*418*	*19,14*	*8 001*

4.2 - Etat des dettes = 489 687

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*317*	*317*		
Dettes financières diverses	*489*	*489*		
Fournisseurs	*330 477*	*330 477*		
Dettes fiscales & sociales	*155 534*	*155 534*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*2 869*	*2 869*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*489 687*	*489 687*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 15 736

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*317*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*12 000*
Dettes fiscales & sociales	*3 419*
Autres dettes	
TOTAL	*15 736*

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 418 165

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 418 165*	*100,00 %*
TOTAL	*1 418 165*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros



6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CPLG

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 9 379

Produits à recevoir		Montant
Immobilisations financières :		*601*
	Interets courus	*601*
Clients et comptes rattachés :		*8 778*
	Clients factures a etablir	*8 778*
	TOTAL	*9 379*

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 076

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance	*6 076*
TOTAL	*6 076*

8.3 - Charges à payer = 15 736

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		*317*
	Intérêts courus à payer	*317*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		*12 000*
	Honoraires à payer	*12 000*
Dettes fiscales et sociales :		*3 419*
	Autres charges a payer	*507*
	Taxe fonciere à payer	*403*
	Cfe à payer	*2 200*
	Cvae à payer	*257*
	Tvs à payer	*52*
	TOTAL	*15 736*

CPLG

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020 Présenté en Euros

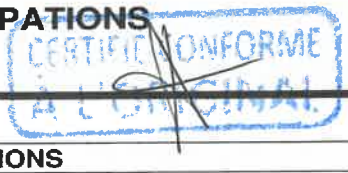


TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
INTER ISOLATION	*47 500*	*71 711*	*90*	*1*	*1*	*38 508*		*3 406 357*	*85 560*	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires